

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.  
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 9 MARS 2009**

Délibération n°2009-001

Date de convocation : 13 février  
2009

Nombre de délégués en exercice : 36  
Présents : 26  
Absents non remplacés : 10

L'an deux mil neuf, le neuf mars à onze heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Rambouillet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard LARCHER.

**ETAIENT PRESENTS :** Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Roland BONNET, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GHIBAUDE, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Jean-Jacques NICOLLE, Jacques PIQUET, Roland POSTIC, Philippe SAINT-MARTIN, Robert SCHUCHTER, Hervé TOUCHARD, Jean-Pierre ZANNIER.

**ETAIENT EXCUSES :** Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Bernard BATAILLE, Isabelle BEHAGHEL, Pascal BOURGY, Paul DESMETTRE, Jean-Pierre GABORIT, Marc MENAGER, Bernard ROBIN, René SERINET,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bernard BOURGEOIS



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2008**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de procès-verbal de la séance du 8 juillet 2008,

**LE COMITE SYNDICAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2008



Fait à Rambouillet, le 9 mars 2009

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président  
Gérard LARCHER



Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du Schéma de Cohérence  
Territoriale du Sud Yvelines

1, rue de Cutesson - BP 40036 - 78511 RAMBOUILLET Cedex

Séance du 8 juillet 2008  
A 20 h 45  
en Mairie de Rambouillet

COMPTE-RENDU

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2008

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2008

Effectifs du Conseil : 36

Présents : 27

Représentés : 4

Absents excusés : 5

Votants : 31

Présents : (27)

Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Henri ALOISI, Jean-louis BARTH, Bernard BATAILLE, Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Bernard BOURGEOIS, Pascal BOURGY, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Paul DESMETTRE, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GABORIT, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Marc MENAGER, Jacques PIQUET, Roland POSTIC, Bernard ROBIN, Philippe SAINT-MARTIN, Robert SCHUCHTER, Hervé TOUCHARD.

Etaient représentés : (4)

Daniel BONTE pouvoir à Yves MAURY, Claude CAZANEUVE pouvoir à Gérard COMAS, Jean-Pierre GHIBAUDO pouvoir à Philippe SAINT-MARTIN, Gérard LARCHER pouvoir à Jean-Louis BARTH.

Absents excusés : (5)

Gérard CHIVOT, Christian HILLAIRET, Jean-Jacques NICOLLE, René SERINET, Jean-Pierre ZANNIER.

-----  
Après l'énoncé de l'ordre du jour, Monsieur Jean-Louis FLORES a été désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**2008-016 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2008**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du 19 février 2008 établi par Michel COURTILLE,

LE COMITE SYNDICAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Paulette DESCHAMPS)

➤ APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 février 2008

2008-017 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de procès-verbal de la séance du 16 mai 2008 établi par Frédéric DOUBROFF,

LE COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 mai 2008

2008-018 ELECTION DES MEMBRES COMPLEMENTAIRES DU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,  
Vu les statuts du Syndicat,  
Vu l'installation du comité syndical, l'élection du Président et des Vice-Présidents lors de la séance du 16 mai 2008,  
Vu l'élection des membres complémentaires du bureau lors de la séance du 16 mai 2008,  
Considérant l'article 12 des statuts fixant la composition du bureau à quatorze membres dont le Président et les Vice-Présidents,  
Considérant l'élection de cinq vice-présidents, ce qui ramène à huit le nombre de membres complémentaires,  
Ouï les candidatures,

LE COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité

ANNULE sa délibération du 16 mai 2008 relative à l'élection des membres complémentaires du bureau.

ELIT les membres complémentaires du bureau comme suit :

- Bernard ROBIN
- Paulette DESCHAMPS
- Jean-Pierre MALARDEAU
- Jean-Louis FLORES
- Christian HILLAIRET
- Jean-Pierre ZANNIER
- Claude CHIVOT
- Claude CAZANEUVE

2008-019 ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,  
Vu les statuts du Syndicat,  
Vu le règlement intérieur du SMESSY qui définit les commissions permanentes du syndicat,

Sur proposition de Monsieur le Président

LE COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité

ELIT pour chacune des commissions ci-dessous mentionnées les membres désignés ci-après :

Commission Environnement, Tourisme, Loisirs

- Jean-Pierre GHIBAUDO (Président)
- Bernard BOURGEOIS
- Jean-Pierre GABORIT
- Claude CAZANEUVE
- Gérard CHIVOT
- Paul DESMETTRE
- Thierry CONVERT
- Bernard SCHUCHTER
- Jean-Jacques NICOLLE

Commission Habitat, Logement, Population

- Jean-Louis BARTH (Président)
- Yves MAURY
- Paulette DESCHAMPS
- Jean-Pierre MALARDEAU
- Jacques PIQUET
- Bernard BATAILLE
- Frédéric DOUBROFF
- Isabelle BEHAGHEL
- Henri ALOISI
- Jean-Pierre ZANNIER
- Hervé ALLEIN

Commission Mobilité, Transport

- Roland BONNET (Président)
- René SERINET
- Régine LIBAUDE
- Marc MENAGER
- Hervé TOUCHARD
- Jean-Louis FLORES

Commission Développement Economique

- Daniel DEGARNE (Président)
- Martial ALIX
- Pascal BOURGY
- Roland POSTIC
- Daniel BONTE
- Isabelle BEHAGHEL
- Philippe SAINT-MARTIN
- Bernard BOURGEOIS
- Christian HILLAIRET
- Bernard ROBIN

PRECISE que le Président du Syndicat est membre de droit de chacune des commissions et que chaque vice-président pourra assister aux réunions des commissions.

-----

2008-020	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION MARCHES A PROCEDURES ADAPTEES
----------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,  
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,  
Vu les statuts du Syndicat,  
Où la liste des candidats,

LE COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité

ELIT comme membre de la commission d'appel d'offres

- Gérard LARCHER (Président) membre de droit
- 1
  - o titulaire : Jean-Pierre GHIBAUDO
  - o suppléant : Philippe SAINT-MARTIN
- 2
  - o titulaire : Jean-Louis BARTH
  - o suppléant : Jean-Louis FLORES
- 3
  - o titulaire : Roland BONNET
  - o suppléant : Bernard ROBIN
- 4
  - o titulaire : Daniel DEGARNE
  - o suppléant : Marc MENAGER
- 5
  - o titulaire : Gérard COMAS
  - o suppléant : Jacques PIQUET

ELIT comme membre de la commission des marchés à procédures adaptées

- Gérard LARCHER (Président) membre de droit
- 1
  - o titulaire : Jean-Pierre GHIBAUDO
  - o suppléant : Philippe SAINT-MARTIN
- 2
  - o titulaire : Jean-Louis BARTH
  - o suppléant : Jean-Louis FLORES
- 3
  - o titulaire : Roland BONNET
  - o suppléant : Bernard ROBIN
- 4
  - o titulaire : Daniel DEGARNE
  - o suppléant : Marc MENAGER
- 5
  - o titulaire : Gérard COMAS
  - o suppléant : Jacques PIQUET

2008-021 DELEGATION DONNEES AU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,  
Vu les statuts du Syndicat,  
Vu l'élection du Président lors de la séance du 16 mai 2008

Sur proposition de Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat, l'exercice des attributions suivantes :

- de représenter le Syndicat soit en demandant, soit en défendant,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision

Vu la délibération du Comité syndical en date du 9 mai 2006 portant approbation du règlement intérieur du SMESSY pour la période 2006-2008 ;  
Vu le projet de règlement intérieur 2008 - 2014, transmis à l'ensemble des délégués, en annexe de leur convocation ;  
Considérant que le Syndicat comprend au moins une commune de plus de 3.500 habitants, rendant obligatoire l'adoption d'un règlement intérieur ;  
Considérant que l'adoption d'un règlement intérieur doit être fait dans les six mois qui suivent l'installation du Comité syndical ;  
Vu l'installation du Comité syndical le 16 mai 2008 ;

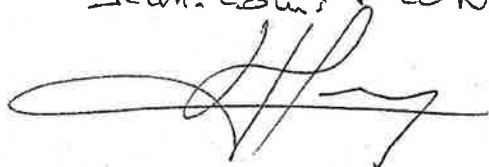
Le Comité syndical,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'adopter le règlement intérieur du SMESSY pour la mandature 2008 - 2014, qui sera annexé à la présente délibération.
- CHARGE Monsieur le Président de transmettre un exemplaire du règlement intérieur à chaque délégué.

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 15, la séance a été levée.

Pour extrait certifié conforme.

Jean-Louis FLORES



Le Président,

Gérard LARCHER

